



## EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

### Séance du 12 novembre 2018

Le Conseil Municipal, convoqué le 5 novembre 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

**Étaient présents :**

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT (à compter de la question n° 34 jusqu'à la question n° 49 incluse), M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL-YASSA (de la question n° 4 à la question n° 13 incluse et à compter de la question n° 22), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'à la question n° 22 incluse), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (à compter de la question n° 4), Mme Elsa MAILLOT (à compter de la question n° 34), Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (à compter de la question n° 6), Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à compter de la question n° 14), Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 5), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 12), M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 34), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 12), M. Philippe GONON (à compter de la question n° 12), M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 26), Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

**Secrétaire :**

M. Dominique SCHAUSS.

**Absents :**

M. Gueric CHALNOT (jusqu'à la question n° 33 incluse et pour la motion), M. Yves-Michel DAHOUI, M. Emmanuel DUMONT, Mme EL YASSA (jusqu'à la question n° 3 incluse et de la question n° 14 à la question n° 21 incluse), M. Jean-Sébastien LEUBA (à compter de la question n° 23), M. LOYAT (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Elsa MAILLOT (jusqu'à la question n° 33 incluse), M. Thierry MORTON (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Rose REBRAB (jusqu'à la question n° 13 incluse), Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 11 incluse), M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 33 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'à la question n° 11 incluse), M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 11 incluse), Mme Sophie PESEUX (jusqu'à la question n° 25 incluse), M. Julien ACARD.

**Procurations de vote :**

M. Gueric CHALNOT à Mme Danielle DARD (jusqu'à la question n° 33 incluse et pour la motion), M. Yves-Michel DAHOUI à Mme Carine MICHEL, Mme EL YASSA à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 3 incluse et de la question n° 14 à la question n° 21 incluse), M. Jean-Sébastien LEUBA à Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY (à compter de la question n° 23), Mme Elsa MAILLOT à M. Thibaut BIZE (jusqu'à la question n° 33 incluse), M. Thierry MORTON à M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Rose REBRAB à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 13 incluse), Mme Karima ROCHDI à M. Rémi STHAL (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Marie-Laure DALPHIN à M. Pascal BONNET (jusqu'à la question n° 11 incluse), M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 33 incluse), M. Philippe GONON à Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'à la question n° 11 incluse), Mme Sophie PESEUX à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 25 incluse).

**OBJET :** 28 - Etrier bisontin - Exonération partielle du loyer du Centre Equestre Municipal

## Etrier Bisontin

### Exonération partielle du loyer du Centre Equestre Municipal

**Rapporteur : M. l'Adjoint GHEZALI**

	Date	Avis
Commission n° 4	19/10/2018	Favorable unanime

La Ville de Besançon est propriétaire d'un centre équestre construit en 1992 et situé sur le territoire de la commune d'Ecole-Valentin.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, cet équipement a été mis à disposition par convention d'occupation temporaire du domaine public au bénéfice d'une association : l'Etrier Bisontin. Cette mise à disposition est réalisée en contrepartie du paiement d'une redevance dont le montant a été établi par les Domaines à 28 000 € en 2008 puis a été réévaluée annuellement selon l'indice INSEE du coût de la construction pour s'établir en 2017 à 32 098 €.

L'Etrier Bisontin développe un projet de gestion et d'animation du centre équestre au bénéfice des habitants et des usagers. Son budget annuel s'élève à environ 310 K€, dont 245 K€ sont issus des produits d'activité équestre.

En 2016, le club a rencontré des difficultés financières liées principalement à la modification du taux de TVA appliqué aux leçons d'équitation et non répercuté à la hausse sur les pratiquants. Afin d'aider l'association à retrouver l'équilibre financier, le Conseil Municipal avait voté le 23 juin 2016 une exonération partielle du loyer de l'année 2016 de 7 500 € portant son montant à 24 707 €.

Parallèlement, l'association avait entrepris une démarche de Dispositif Local d'Accompagnement permettant d'identifier les pistes possibles de restructuration et de développement.

Le projet pédagogique a été questionné et de nouvelles orientations définies. Certains moniteurs ne s'identifiant pas dans ces nouveaux attendus, des licenciements conventionnels sont intervenus générant des coûts exceptionnels pour l'association.

Franche Comté Active a proposé de soutenir le club dans cette période transitoire. Après analyse du dernier chiffre d'affaires et des perspectives qui semblent réalistes, un prêt de trésorerie a été consenti sur une durée limitée (2 ans).

La Ville de Besançon est sollicitée pour accompagner également ce passage financier délicat.

Afin de garantir la pérennité de l'association, il est proposé, comme en 2016 une réduction exceptionnelle du montant du loyer pour l'année 2018 de 15 000 €, qui du fait de la stabilité de l'indice du coût de la construction, aurait dû se maintenir à 32 527 €.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de porter le montant du loyer 2018 du centre équestre municipal à 17 527 € et d'approuver la signature d'un avenant à la convention en ce sens.

La recette est prise en charge sur la ligne de crédit 70.414.70631.20300.

**A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :**

- d'exonérer partiellement l'Etrier Bisontin du paiement de la redevance à appeler en 2018. Celle-ci sera portée à 17 527 €.
- d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant à intervenir avec l'Etrier Bisontin.

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
La Première Adjointe,

  
Danielle DARD.



Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le **26 NOV. 2018**



Contrôle de légalité